



# Livret de l'accédant

**7 ÉTAPES**  
POUR  
**DEVENIR**  
PROPRIÉTAIRE

# 7 ÉTAPES CLÉS

**Quadral**  
Transactions

Contactez Quadral Conseil en Financement, le courtier spécialisé en accession sociale. On vous offre les frais de courtage !

## 1 LANCEMENT DU PROCESSUS D'ACHAT ET DU PROCESSUS BANCAIRE



**FÉLICITATIONS !**  
Votre dossier a été accepté par le bailleur et sera très rapidement adressé au notaire. Afin de mettre toutes les chances de votre côté, nous vous recommandons d'entamer dès à présent vos démarches bancaires ! Vous pourrez ainsi étudier sereinement les propositions reçues par les organismes bancaires en vue d'établir votre plan de financement.

## 2 SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE CHEZ LE NOTAIRE



Bravo !  
Vous êtes propriétaire(s) !

N'hésitez pas à solliciter directement le notaire pour obtenir un rdv de signature de vente dans les meilleurs délais.

## 3 SIGNATURE DE VOTRE COMPROMIS/PROMESSE



OU RÉCEPTION DE VOTRE ATTESTATION NOTARIÉE

**Vous êtes désormais pleinement engagé dans le processus de vente.**  
Ce document devra être transmis aux organismes de financement que vous solliciterez dans le cadre de votre demande de prêt. Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 10 jours



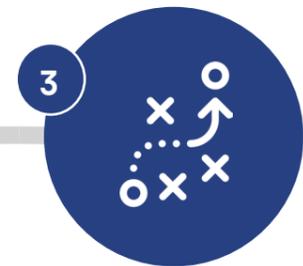
+/-3 MOIS

## 4 DÉBLOCAGE DES FONDS



Afin d'éviter tout report, l'intégralité des fonds (apport personnel et prêt) doit être viré sur le compte du notaire plusieurs jours avant la signature de la vente. Pensez à anticiper !

## 5 SIGNATURE DE VOS DEMANDES DE PRÊT ET D'ASSURANCE



Contactez votre chargé de financement en cas de questions !

**Une fois votre choix arrêté et votre demande de prêt signée, votre dossier complet partira en commission.**  
Un accord est normalement rendu sous 15 à 20 jours. Au-delà, N'hésitez pas à relancer l'organisme prêteur.

**Vous avez des questions?**

**Quadral**  
est à votre écoute

## 6 RÉCEPTION DE VOS ACCORDS DE PRÊT ET D'ASSURANCE



**Vos démarches sont presque terminées !**  
Afin de formaliser son accord l'organisme de financement doit désormais vous adresser vos offres de prêt (contrat de prêt) sous 7 à 10 jours.

## 7 RÉCEPTION DES OFFRES DE PRÊT



Si vous n'avez pas signé de compromis/promesse au début de vos démarches, le notaire vous adressera votre projet d'acte pour lequel vous aurez un délai de rétractation de 10 jours à purger avant signature de la vente

Cette offre est valable 30 jours. Vous avez un délai de réflexion obligatoire de 10 jours à respecter, avant acceptation de l'offre de votre part entre le 11<sup>e</sup> et le 30<sup>e</sup> jour.

Les offres peuvent être envoyées soit par voie postale, soit sur votre espace bancaire sécurisé.



**FRAIS DE NOTAIRE**

**DIA**

**TAEAG**

**APPEL  
DE FOND**

**TAXE  
FONCIÈRE**

**DÉLÉGATION  
D'ASSURANCE**

**COPROPRIÉTÉ**

**CONDITION  
SUSPENSIVE**

**DÉPÔT  
DE GARANTIE**

**MIEUX  
COMPRENDRE  
LES TERMES**

**DE L'ACHAT  
IMMOBILIER**

**Téléchargez  
le glossaire de l'accédant**

